

République Française
Département de Seine et Marne

Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 11 | 10 | 11 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 11 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mr APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, Mme COUSIN Herminia, Mme DUPONT Marylène, M. GAY Christian, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mr PRUD'HOMME Grégory et Mme BRIDET Hélène

Absents excusés : Mme GUINET Marie-Cécile donne pouvoir à M. GUINET Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 16/04/2024
Et Publication ou notification
du : 16/04/2024

D2024.04.09 – VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2024

Madame le Maire précise que les coûts d'entretien et de fonctionnement de la salle Municipale ramenés à l'unité locative administrés/non administrés démontre un déséquilibre financier pour la Commune.

Vu les déficits locatifs 2020 et 2021 liés au COVID19 ;

Vu l'état des réservations à fin juin et le nombre de réservations prévisionnelles pour 2024 ;

Vu les tarifs de la salle polyvalente pratiqués ne permettant pas un équilibre financier stable pour la Commune ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs en fonction :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vote les tarifs de la salle polyvalente comme suit :

- le prix de la location de la salle est fixé à 140 € / 24h et 190€ / 48h et 240€ / 72h pour les administrés.
- le prix de la location de la salle est fixé à 270 € / 24h et 450€ / 48h et 600€ / 72h pour les extérieurs.
- Un tarif préférentiel, car louant la salle régulièrement dans l'année, pour l'association de Monsieur MARTINAT 200€/24h, 420€/48h et 480€/72h
- le prix de la caution du ménage est de 300 €.
- le prix de la caution de la location de la salle est de 1 000€
- le prix de la location de la vaisselle est de 60 €

Tarifs votés à l'unanimité.

Présents : 10 – Procuration 1 – Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
E. Maire, le 10 avril 2024
Le Maire, Hélène BRIDET

